



A quoi sert l'Aviesan ?

L'Aviesan (Alliance nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé) vient de rendre public sa contribution à la stratégie nationale de recherche. Rappelons qu'elle fédère autour des 9 membres fondateurs, 10 membres associés. [Membre fondateurs : CEA, CNRS, Inserm, IRD, Inra, Inria, Institut Pasteur, CPU, Conférence des directeurs généraux de CHU. Membres associés : Ariis, Cirad, EFS, fondation Mérieux, Institut Curie, Institut Mines Telecom, Ineris, IRSN, Unicancer, Institut de recherche biomédicale des armées.]

Elle a pour objectif « *de renforcer la visibilité et la réactivité de la recherche française en sciences de la vie et de la santé* » « *de coordonner les politiques de site et renforcer les synergies entre universités et organismes d'animer et coordonner les communautés scientifiques et ...de simplifier la vie quotidienne des laboratoires* ». Elle est organisée autour d'Itmos (Instituts thématiques multi-organismes) « *qui regroupent autour d'un leader, des experts dont la compétence est reconnue sur la scène internationale* ».

L'Aviesan a un énorme défaut, elle est à la fois l'Inserm et une structure qui fédère ses composantes dont l'Inserm. Les intitulés des instituts Inserm sont les mêmes que ceux des Itmos, les directeurs d'instituts Inserm sont directeurs ou directeurs adjoint des Itmo. Le président d'Aviesan est le PDG de l'Inserm et il n'est pas prévu de présidence tournante. Le président d'Aviesan représente à l'étranger l'ensemble des institutions composant l'Alliance et prend les décisions en leur nom.

Cette confusion a été faite à dessein par le précédent gouvernement afin d'asservir, via l'Inserm, l'ensemble de la recherche du vivant, végétal excepté, aux stratégies des industriels de la pharmacie et de la santé. Cette stratégie a été clairement explicitée par Nicolas Sarkozy lors du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) tenu le 26 octobre 2009 à l'Élysée : faire de l'Aviesan l'interlocuteur privilégié des industriels, doubler les recherches partenariales. Un CSIS doit prochainement se tenir sous la présidence de JM Ayrault.

D'entrée le cadre est posé. L'orientation de l'Aviesan est de contribuer à réduire les dépenses de santé et de développer l'innovation qualifiée « *de vecteur de développement économique et social stratégique* ». La recherche fondamentale n'a pas d'autre raison que d'alimenter ces deux finalités.

Pour contribuer à diminuer les dépenses de santé, l'Aviesan dégage un certain nombre de priorités : l'étude du vieillissement, l'impact de l'environnement sur la santé, les maladies émergentes. Il faut renforcer la recherche translationnelle et clinique notamment concernant les cancers et maladies rares, les maladies du système nerveux, ainsi que les recherches en santé publique.

Pour l'innovation, l'Aviesan compte accompagner l'externalisation des firmes privées dans le cadre de partenariats avec la recherche académique. Pour cela l'Aviesan travaille avec l'Ariis (Alliance pour l'innovation des industries de Santé) et les pôles de compétitivité. Il en découle les priorités suivantes: l'imagerie biologique et médicale, les nouvelles méthodes diagnostiques, les thérapies innovantes, les thérapeutiques ciblées, les biotechnologies et les dispositifs innovants pour la santé, les applications des technologies de l'information et de la communication au service de la personne.

Pour ce faire, Aviesan propose une approche multidisciplinaire reposant sur des plateformes technologiques.

Il faut optimiser au niveau des sites l'organisation de la recherche « *par un renforcement des synergies entre universités, CHU et organismes* » « *par une meilleure connexion entre les hôpitaux et la recherche fondamentale, la facilitation de la mise en œuvre d'une recherche clinique de pointe dans les CHU et plus généralement l'existence de passerelles entre médecine et recherche* ».

Et pour que les choses soient claires Aviesan enfonce le clou « *Sur l'ensemble des domaines cités plus haut, Aviesan a pour objectif de renforcer la recherche translationnelle et de contribuer à une recherche clinique compétitive aux plans européen et mondial promue par des acteurs académiques ou industriels* ».

La coordination entre les ministères de la santé et de la recherche devra être renforcée ainsi que la cohérence et la complémentarité des dispositifs de financements de la recherche clinique et translationnelle. Une réflexion devra être engagée sur la manière d'augmenter la proportion d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires s'engageant dans la recherche.

Comment oser s'intituler Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé et mettre en avant une vision aussi médicalisée et restrictive de la recherche ?

Il n'est pas étonnant que cette production « intellectuelle » de l'Aviesan n'ait pas été communiquée, pour avis, aux Conseils scientifiques des EPST qui ont l'incommensurable défaut de ne pas être composés d'experts nommés et donc obligés vis-à-vis des Directions et du gouvernement. Les conseils scientifiques auraient très vraisemblablement eu un autre point de vue sur les enjeux de la connaissance du vivant et du biomédical.

La fonction de l'Aviesan, comme le montre son organisation et sa réflexion, est de transformer l'ensemble de la recherche en sciences de la vie en un Inserm très médicalisé. Dans un contexte d'austérité renforcé cette politique ne peut qu'avoir des conséquences catastrophiques pour les recherches en sciences de la vie.

En ce qui concerne l'Inserm, qui est un institut de recherche finalisé dédié à la santé humaine, la vision de l'Aviesan est particulièrement restrictive. Que dire alors du CNRS et de son INSB qui serait appelé à être un clone de l'Inserm ?

Il appartient aux instances scientifiques des organismes concernés et plus largement à la communauté scientifique de s'exprimer.

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 - Fax 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr Web : http://www.sntrs.fr	